

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015 n° 36/2015

DATE DE CONVOCATION : 9 octobre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF POUR AMENAGEMENT
DE LOCAUX EN VUE DE LA CREATION D'UN LAEP

L'an deux mille quinze et le treize octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

3 procurations : Cédric LIGNON à François CHATELARD, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Simon WEICKMANN à Virginie GALLAND.

Secrétaire de séance : Marie-France MONTOSSON assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	18	Abstention :	0
Votants :	18	Contre :	0

Depuis plus de 10 ans, dans le cadre de sa compétence « enfance jeunesse », la commune a répondu aux attentes de la population en développant des accueils collectifs de mineurs :

- un AJSH 14-17 ans
- un ALSH 3-10 ans
- un ALAE de 3-10 ans

Plus récemment :

- des temps d'activités périscolaires
- un accueil de loisirs pour les 11-13 ans.

Elle souhaite maintenant répondre aux besoins de la petite enfance.

Après une Lud'Eveil et un tapis lecture, il conviendrait désormais de porter un projet de création d'un Lieu d'Accueil Ecoute Parents Enfants (LAEP) qui permettrait d'offrir une structure adaptée aux tous petits et leurs parents, encadrés par des personnels formés à l'écoute.

Le respect de la réglementation exige la mise aux normes de l'actuelle Lud'Eveil qui pourrait également accueillir ce LAEP sur d'autres créneaux horaires par :

- la création d'un bloc sanitaire avec WC pour les petits, coin change et WC adulte,
- la création également d'un coin bureau pour la confidentialité des parents.

Une première estimation financière porte le montant des travaux à 52 200 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la CAF pour aider à cet aménagement.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De demander une subvention auprès de la CAF de l'AUDE pour aider la commune à réaliser les aménagements des locaux de la Lud'Eveil pour permettre la création d'un LAEP.
- Charge Monsieur le Maire de ce dossier et l'autorise à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 19/2/16
et de sa publication le 19/2/16

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Claude CODORNIU

